



Les territoires ont la parole ! Normandie

Compte-rendu de la réunion du 3 novembre 2020

1 Participants

La liste des participants ainsi que le support de présentation présenté pendant la réunion sont disponibles sur le site www.dastri.fr : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

2 Questions / réponses

NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être réintégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.

Rappel des coordonnées de contact : dastri@dastri.fr

2.1 Gisement

- **Pourriez-vous nous rappeler comment le gisement régional est-il calculé? Est-il fréquemment mis à jour ? (Biomasse Normandie – Florence BRUNET)**

Comme prévu dans le cahier des charges de l'éco-organisme, le gisement est calculé chaque année en fonction des déclarations des adhérents (laboratoires et entreprises du médicament et du dispositif médical) des produits mis sur le marché : nombre d'unités, traduit en tonnage. L'établissement du gisement national est calculé de la manière suivante : moyenne des déclarations des années n-1 et n-2.

Le gisement national est réparti par au niveau départemental sur la base de clés de répartition (population et taux de présence du diabète notamment) et les résultats peuvent ne pas toujours être en adéquation avec la réalité territoriale (part des patients en auto-traitement plus faible ou plus importante qu'estimée : accompagnement plus ou moins important de la part des infirmiers, selon les territoires). DASTRI travaille actuellement sur la réévaluation de la répartition régionale du gisement pour disposer des données plus précises. Les premiers résultats ne montrent pas d'écarts significatifs avec les données actuelles (écart de quelques %).

Au niveau national, le gisement a évolué entre 2019 et 2020 de + 10%, c'est-à-dire 10% de déchets en plus à collecter, tendance qui se confirme depuis 2-3 dernières années.

Biomasse Normandie observe en effet une progression du tonnage collecté entre 2018 (43t) et 2019 (49t) tout en observant une baisse du taux de collecte (de 109% en 2019 à 105% en septembre 2020).

2.2 Réseau de collecte

- **Avez-vous une cartographie des pharmacies point de collecte et vous assurez vous du fait que les territoires soient bien couverts afin que chaque patient ait une solution ? (ARS Normandie – Bérengère LEDUNOIS)**

L'ensemble des points de collecte DASTRI est disponible sur le site internet : <https://www.dastri.fr/nous-collectons/> avec la possibilité de réaliser un export par région ou département.

DASTRI s'assure que l'ensemble du territoire français est bien couvert : il s'agit d'une obligation de son cahier des charges. Le maillage des points de collecte doit être de 1 point de collecte pour 10 000 habitants, et 1 point de collecte tous les 15 km, ce qui représenterait 14 000 points de collecte indispensables. DASTRI s'est assuré que ces contraintes soient respectées avec aujourd'hui plus de 19 000 points de collecte.

Dans les territoires où les points de collecte sont plus constitués de déchèterie et moins de pharmacies, un travail est systématiquement réalisé en cas d'arrêt de la collecte en déchèterie afin de sensibiliser les pharmacies aux alentours à rentrer dans le réseau DASTRI. De plus, dans les territoires où le taux de collecte est le plus faible, DASTRI mène des actions de sensibilisation auprès des pharmacies afin de les intégrer au réseau. Mais il ne s'agit pas d'une politique nationale.

- **Y-a-t-il des actions de communication engagées sur le fait que l'ensemble des pharmacies auront l'obligation de collecter les DASRI PCT dans le cadre de l'application de la loi AGECE (ARS Normandie – Bérengère LEDUNOIS)**

DASTRI ne va pas réaliser de communication massive. Les pharmacies qui ne reçoivent jamais de patients en auto-traitement ne seront pas intégrées automatiquement. Le fonctionnement, validé avec les représentants des pharmaciens, reste le même : la pharmacie doit faire la demande sur le site internet DASTRI. Elle sera alors intégrée dans le réseau de collecte avec une fréquence semestrielle. Sur 21 500 pharmacies au niveau national, 18 000 sont actuellement points de collecte. D'un point de vue logistique pour les opérateurs de collecte de DASTRI, les 3500 pharmacies restantes, qui ne se sont pas manifestées pour devenir point de collecte depuis la création de l'éco-organisme (2012), ne seront donc pas intégrées automatiquement notamment pour des raisons environnementales (émissions de CO2) liés à de très probables passages à vide.

2.3 DASRI des professionnels de santé

- **Réponse de l'Ordre des Pharmaciens de Normandie à la question de DASTRI sur l'éventuelle utilisation des BAA DASTRI et des points de collecte par des professionnels de santé (ORDRE DES PHARMACIENS DE NORMANDIE- Mathias LE CHEVALIER)**

Non, nous estimons que les infirmiers ou les médecins connaissent la différence entre leurs propres boîtes à aiguille (BAA) et les boîtes DASTRI, et qu'ils utilisent bien leurs propres BAA.

Pour le vérifier, la question sera posée en réunion de l'ordre des pharmaciens de Normandie.

2.4 Déchets complexes (pompes OmniPods) : collecte et recycling box

- **Qu'est-ce que la recycling box ? Est-ce bien la petite boîte en carton dans laquelle sont placés les OmniPod usagés ? (ORDRE DES PHARMACIENS DE NORMANDIE- Mathias LE CHEVALIER)**

Oui.

- M.Le Chevalier estime que ce système de collecte est un peu compliqué. Il rappelle que les OmniPods rapportés ne sont pas vendus par les pharmacies, mais que la procédure d'étiquetage du carton 50L spécifique, la programmation de la collecte sur le site DASTRI (2 consultations du site DASTRI nécessaires) et la collecte par campagne tous les 6 mois, sont chronophages pour les pharmaciens. La simplification de la collecte des OmniPods serait bienvenue. Cet avis est partagé par M. BLANDAMOUR, président de l'Ordre des pharmaciens de Normandie.
- DASTRI : Dans le cadre de l'application de la Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) ces dispositifs complexes vont entrer dans la filière DASTRI. Le système de double collecte perdurera au début, mais les contenants vont progressivement être modifiés : contenants de couleur violette et collecte spécifique. Pour l'instant, il était demandé aux pharmaciens d'utiliser un carton DASTRI non différencié en y apposant une feuille indiquant que ce carton contenait des dispositifs complexes de type OmniPod.

La mise en œuvre d'une collecte spécifique des OmniPod à moyen terme vise à faciliter la compréhension et la réalisation de la collecte tant pour les patients que pour les pharmaciens. Une seule déclaration sur le site DASTRI sera nécessaire à l'avenir afin de demander une collecte, ces dernières seront réalisées en continu et non par campagnes.

Les nouvelles modalités de collecte ne seront pas forcément effectives au 1 janvier 2021 du fait de l'obtention préalable des autorisations. DASTRI est également en attente des textes réglementaires d'application de la loi AGECE (Février 2020), d'ici fin novembre 2020.

- **Pourquoi les prestataires de santé à domicile utilisant les pompes (OmniPod) avec leurs patients ne sont-ils pas dans le circuit ? (AFD 50 - ASSOCIATION DES DIABÉTIQUES DE LA MANCHE - Claude LEHOUSSEL)**

Les prestataires de santé font partie intégrante du circuit car ils forment les patients et distribuent les contenants dans lesquels les patients déposent leurs OmniPods.

Pour la collecte, il s'agit d'un choix logistique : DASTRI passe uniquement par les pharmacies pour la afin de ne pas augmenter sensiblement le réseau de points de collecte et de n'avoir qu'un lieu pour les patients (pour rapporter les DASRI perforants et les DASRI complexes). Ainsi en 2021, il est prévu que les patients récupèrent les boîtes à pompes OmniPod directement en pharmacie sans passer par les prestataires de santé, afin que l'aspect déchets ne concerne que les patients et les pharmaciens, et que les prestataires de santé n'interviennent que pour la formation des patients à l'utilisation des produits.

- **Intervention d'un Prestataire de Santé (AIR Partenaire Santé – Arnaud BURTE)**

Nous sommes prestataires de santé. Historiquement pour les pompes à insuline de type OmniPods, nous distribuons également des BAA jaunes à couvercle blanc, que nous achetons. En effet, nous fournissons des cathéters disposant d'une partie piquante servant à l'insertion des cathéters. Cette partie piquante est déposée dans la BAA jaunes à couvercle blanc. La gestion de cette partie piquante n'est donc pas à la charge des patients.

- DASTRI : S'agit-il d'une action d'auto-traitement du patient ou d'une intervention d'un prestataire de santé à domicile ? Si le patient réalise seul cette manipulation il s'agit d'auto-traitement (Ainsi le patient peut aller chercher une BAA pour y déposer la partie piquante des cathéters). Mais si c'est le prestataire de santé à domicile qui réalise ce soin, alors il s'agit d'un déchet dont la responsabilité incombe au professionnel de santé, en dehors de la filière DASTRI.
- M. Burte précise qu'il s'agit d'auto-traitement car les prestataires de santé n'ont pas le droit de réaliser des soins sur les patients. En tant que fournisseurs du produit, nous voulons garantir les bonnes conditions de son élimination. De plus, depuis que les pompes OmniPod sont collectés, les patients ne comprennent pas que certaines pharmacies refusent de les récupérer.
- DASTRI confirme que tous les pharmaciens points de collecte acceptant de recevoir des BAA verte, se doivent d'accepter également les recycling box dédiées aux pompes OmniPod. Certains refus initiaux s'expliquent par un manque d'information des pharmaciens et de méconnaissance des consignes. L'information est maintenant bien connue des pharmaciens.

2.5 Déchets complexes (pompes OmniPods) : traitement

- **Pour le traitement des DASRI complexes réalisé aujourd'hui en Suisse, est ce que des perspectives existent pour un traitement en France ? (ARS Normandie – Bérengère LEDUNOIS)**

Oui, le traitement local des DASRI complexes est un objectif de DASTRI pour 2021. Traiter localement réduira les difficultés liées au transfert transfrontalier de déchets dangereux et permettra de réaliser des collectes en continu et non par campagne de déstockage. Néanmoins, certains points

réglementaires, notamment liés aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), restent à régler. Les textes n'étant toujours pas été publiés, cette solution ne sera vraisemblablement pas prête au 1^{er} janvier 2021.

2.6 Contexte Covid-19

- **Réponse de l'Ordre des Pharmaciens de Normandie à la question de DASTRI « Comment traitez-vous les DASRI générés par le Covid 19 ? » (ORDRE DES PHARMACIENS DE NORMANDIE- Mathias LE CHEVALIER)**

Pour les EPI comme les masques, la consigne est de les jeter dans un sac à part fermé placé dans les Ordures Ménagères (OM), comme préconisé par la DGS.

- **Que faire des tests sérologiques TROD Covid 19 générant une goutte de sang sur un papier buvard? Et des tests antigéniques ? (ORDRE DES PHARMACIENS DE NORMANDIE- Mathias LE CHEVALIER)**

Des discussions sont en cours entre DASTRI, la Direction Générale de la Santé (DGS) et les représentants des pharmaciens sur les DASRI générés par ces tests COVID-19 ainsi que les DASRI issus de la vaccination antigrippale.

Une communication officielle de DASTRI sera réalisée très prochainement.

3 PLAN D' ACTIONS

| Tâches | Référent | Partenaires | Échéance |
|--|----------------------|--------------------|------------------|
| Question qui sera posée en réunion de l'ordre des pharmaciens de Normandie : on constate des taux de collecte et traitement supérieurs à 100% dans certains départements (ex : Calvados, Manche), selon vous des professionnels de santé utilisent-ils la filière DASTRI ? | Mathias LE CHEVALIER | ORDRE DES PHARMA | N/A |
| Partage des données de gisement DASTRI national et région Normandie avec Biomasse Normandie | Florence BRUNET | Biomasse Normandie | Mi-novembre 2020 |
| Communication officielle de DASTRI sur les DASRI liés à la campagne de vaccination (grippe) et les tests Covid distribués en pharmacie, partagée avec l'ARS Normandie et les pharmaciens | DASTRI | N/A | Mi-novembre 2020 |
| Diffusion des résultats de l'étude nationale (enquête IFOP, à la demande de DASTRI) sur les accidents d'exposition au sang (AES) liés aux DASRI PCT en centres de tri (CDT) et lors de la collecte des Ordures Ménagères. | DASTRI | N/A | Fin 2020 |